

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2155

présenté par

Mme Rossi, M. Baichère, Mme Bureau-Bonnard, Mme Muschotti, Mme Beaudouin-Hubiere,
Mme Hennion, M. Le Bohec, M. Gouttefarde, M. Buchou, M. Barbier et M. Cazenove

ARTICLE 35

À la fin de la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« concernés »

les mots :

« versés ou consentis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.